

Publié le 6 février 2014.
Dernière modification : 1^{er} décembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES PLANTATIONS ET PALMERAIES DE L'OGOOUÉ

Société anon., fondée le 10 juillet 1928.

Adrien JOSSE, président

Dirigeant de deux douzaines de sociétés,
président de la Banque française de l'Afrique.
Voir [encadré](#).

Une création de la [Compagnie française de Kong](#)
(*Le Journal des finances*, 13 juillet 1928)

L'action Compagnie française de Kong est calme à 434 contre 443. Cette société vient d'ajouter une nouvelle recrue à ses filiales déjà nombreuses : la Compagnie générale des plantations et palmeraies de l'Ogooué. Un droit de souscription aux actions de cette nouvelle filiale sera réservé aux actionnaires de la Compagnie française de Kong.

CONSTITUTION

Cie générale des Plantations et Palmeraies de l'Ogooué
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 20 juillet 1928)

Siège social à Paris, 6, rue de Marignan. Capital de 1 million 800.000 fr., divisé en 18.000 actions de 100 fr. Conseil d'administration : MM. A[drien] Josse, G. Lévy, A. Meyer, E. Michenot, M. Mizraki, P. Petit ¹, Y. Sterlin, J. Weber ² et D. Zafiropulo. Statuts déposés chez M^e R. Revel, à Paris. — *Petites Affiches*, 19 juillet 1928.

Cie générale des Plantations et Palmeraies de l'Ogooué
(*La Journée industrielle*, 21 juillet 1928)

¹ Pierre Petit, Libreville : ancien gérant de [Génichon et Petit](#), exploitation forestière.

² Jean Weber (1873-1940) : directeur général (février 1913), administrateur-directeur général (déc. 1913), puis président (1923) de la Cie forestière Sangha-Oubangui. Voir [encadré](#).

Récemment constituée, cette société anonyme a pour objet la création, la mise en valeur, l'exploitation de plantations de caféiers, cacaoyers, palmiers, oléagineux, arbres et arbustes de toutes autres essences.

Le siège est à Paris, 6, rue de Marignan.

Le capital est de 1.800.000 francs en actions de 100 francs, toutes souscrites en numéraire : il pourra ultérieurement être porté à 12 millions. Il a été créé, en outre, 4.800 parts de fondateur, réparties entre les souscripteurs du capital-actions.

Les premiers administrateurs sont MM. Adrien Josse, président du conseil d'administration de la Banque commerciale africaine, à Paris, square du Bois-de-Boulogne, 12 ; Gaston Lévy, à Paris, rue de Marignan, 6 ; Alfred Meyer, 19, rond-point Victor-Hugo, à Boulogne-sur-Seine ; Émile Michenot, à Paris, avenue de Tokio, 8 ; Maurice Mizraki, à Paris, avenue Niel, 73 ; Pierre Petit, à Libreville (Gabon) ; Yves Sterlin, à Libreville ; Jean Weber, à Paris, rue de La-Rochefoucauld, 5 ; et Démétrius Zafiropulo, banquier, à Paris, rue Beaujon, 28.

Plantations et palmeraies de l'Ogooué
(*La Journée industrielle*, 27 juillet 1928)

Récemment constituée, cette société anonyme a pour objet la création, la mise en valeur, l'exploitation de plantations de caféiers, cacaoyers, palmiers, oléagineux, arbres et arbustes de toutes autres essences.

Siège à Paris, 6, rue de Marignan. Capital ; 1.800.000 fr., pouvant ultérieurement être porté à 12 millions.

Plantations et palmeraies de l'Ogooué
(*Le Journal des finances*, 27 juillet 1928)

Renouvelant une opération à laquelle elle a procédé déjà à plusieurs reprises avec plus ou moins de succès, la Compagnie française de Kong réserve à ses actionnaires et aux actionnaires d'une de ses filiales, la Compagnie d'exploitations forestières africaines, le privilège d'assurer l'augmentation du capital d'un nouveau satellite, la Société des plantations et palmeraies de l'Ogooué.

La Société des plantations et palmeraies de l'Ogooué n'existe que depuis le 27 juin ; à ce moment, son capital était de 1.800.000 fr. en 18.000 actions de 100 francs, auxquelles s'ajoutaient 4.800 parts de fondateur.

Bien entendu, il ne s'agissait que de chiffres de départ. En même temps que l'affaire se constituait, son conseil recevait l'autorisation d'élever le capital jusqu'à 12 millions et le nombre des parts jusqu'à 15.000.

C'est de ces deux autorisations qu'il use actuellement ; il émet 102.000 actions nouvelles de 100 francs au prix de 115 francs, qui sont, comme nous venons de le dire, réservées aux porteurs d'actions Kong et Exploitations forestières, à raison d'une action Plantations de l'Ogooué par groupe de 5 actions Kong ou Exploitations forestières. Les parts nouvelles sont distribuées en prime à raison de une part par groupe de 10 actions Plantations souscrites, « sans qu'il soit tenu compte dans la répartition, des fractions inférieures ».

Pour souscrire 10 actions, il faut être détenteur de 50 actions Kong ou Exploitations. Nous ne pensons pas qu'il y ait beaucoup de gens qui aient ce courage. Par conséquent, il est vraisemblable que peu de parts seront distribuées ; les autres resteront, ainsi qu'il est prévu, « à la disposition du conseil ».

On ne nous dit pas ce que deviendront ces dernières. Nous n'avons du reste à cet égard nulle inquiétude ; on leur trouvera certainement un emploi. L'administrateur délégué des Plantations et palmeraies de l'Ogooué a déjà donné, de toute manière, des preuves d'une assez grande habileté pour qu'on lui fasse confiance.

L'objet de cette affaire, qui deux mois après sa génération spontanée prend un aussi brusque développement, — du moins quant au nombre des actions et des parts — est très vaste ; il est à la fois agricole, industriel, commercial, immobilier et financier. On croit discerner, cependant, que les Plantations et palmeraies de l'Ogooué s'efforceraient de poursuivre la culture, en Afrique, du caféier, du cacaoyer, du palmier, et en général des arbres et arbustes de toutes sortes ; elles traiteraient leurs produits, etc.

C'est un beau programme. Son seul inconvénient est que le prélude — nous voulons dire l'organisation de l'exploitation — risque d'en être un peu long et que même si tout va bien, ce n'est pas avant un certain nombre d'années que les récoltes assureront la rémunération du capital.

Il est vrai que les vieux actionnaires de la Compagnie française de Kong ont été à la bonne école de la patience.

Jusqu'ici, le droit de souscription aux actions Plantations de l'Ogooué n'a fait l'objet d'aucune négociation.



Coll. Peter Seidel

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES PLANTATIONS ET PALMERAIES DE L'OGOOUÉ

Capital : un million huit cent mille francs
divisé en 18.000 actions de 100 fr.

Capital porté à 12.000.000 fr. par décision du conseil
d'administration en date du 10 juillet 1928

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 26 septembre 1928

Siège social : 6, r. de Marignan, Paris
Statuts déposés chez M^e Revel, notaire à Paris
ACTION DE CENT FRANCS ENTièrement LIBÉRÉE
Un administrateur (à gauche) : Mizraki (?)
Par délégation du conseil d'administration : ?

FANO-EMONET - Paris



Coll. Peter Seidel

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES PLANTATIONS ET PALMERAIES DE L'OGOOUÉ
Capital : douze millions de francs
divisé en 120.000 actions de 100 fr.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 26 septembre 1928

Siège social : 6, r. de Marignan, Paris
Statuts déposés chez M^e Revel, notaire à Paris
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
Un administrateur (à gauche) : Mizraki (?)
Par délégation du conseil d'administration : ?

Imp. FANO-EMONET, Paris

NÉCROLOGIE
(*Les Annales coloniales*, 23 mai 1929)

Nous apprenons le décès à La Jasseix (Creuse), de M. Pierre Petit, ancien exploitant forestier à Libreville (Gabon), administrateur de sociétés et membre titulaire du conseil du gouvernement de l'Afrique équatoriale française.

Plantations et Palmeraies de l'Ogooué
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 14 mai 1930)

Nous mentionnons les cours des actions de cette société dans nos tableaux, à dater d'aujourd'hui.

Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 1929, premier exercice social, se traduisent par un bénéfice net de 1.320.895 fr. 40. Il sera proposé à l'assemblée, qui se tiendra dans le courant de juin, un dividende de 6 fr.

Le bilan fait apparaître un ensemble de 9 millions de francs, en chiffres ronds d'actif disponible et réalisable, au regard de 488.713 fr. de comptes créditeurs. Les immobilisations (terrains, immeubles, concessions, matériel d'exploitations), se totalisent par 4.500.000 fr.

La production de ce premier exercice s'est élevée à 5.763 tomes d'okoumé. Pour l'exercice en cours, on estime que la production pourra être au moins doublée.

Rappelons que cette société a été constituée en octobre 1928, sous les auspices de la Nouvelle Compagnie française de Kong.

Le conseil d'administration est composé de MM. Adrien Josse, président ; Maurice Mizraki, administrateur délégué ; administrateurs : J. Lévy, E. Michenot, H. [sic : Jean] Weber, D. Zafiropoulo, J. [sic : H.] Juliard ³, F. [sic : Gabriel] Angoulvant ⁴, H. Hublin.

Compagnie générale des plantations et palmeraies de l'Ogooué
(*La Journée industrielle*, 26 juin 1930)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1928-1929, premier exercice social de la société, se soldant par un bénéfice net de 1.320.895 francs.

Le dividende a été fixé à 6 fr. par action.

Une somme de 254.122 fr. a été reportée à nouveau.

L'assemblée a donné *quitus* de leur gestion à la succession de M. Pierre Petit, administrateur décédé, et à M. Yves Sterlin, administrateur démissionnaire. Elle a ratifié les nominations du gouverneur général Angoulvant et de MM. Herman Juliard et Jean Hublin comme administrateurs.

³ Herman Juliard : Néerlandais, marié à Londres avec Mabel Annie James. Dont Maurice (Pau, 1921). Administrateur des Exploitations forestières E. Poizat en Côte d'Ivoire (1924), de l'Union forestière africaine (1928), de la Compagnie forestière de l'Indénié (1929), des Plantations et Palmeraies de l'Ogooué (1930), administrateur délégué de la Société d'importation de bois exotiques (1931), administrateur de sa filiale française, le Comptoir d'importation des bois africains (1931), administrateur de la Société des Bois de Sassandra (1931).

Décédé le 31 juillet 1961 à Asnières-sur-Seine.

⁴ Gabriel Angoulvant (1872-1932) : lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire (1908-1916), gouverneur général de l'AEF (1917-1920). Puis administrateur d'une vingtaine de sociétés.

(Le Journal des finances, 14 juillet 1930)

La société des Plantations et palmeraies de l'Ogooué a réalisé en 1929 un bénéfice de 1.320.895 : le dividende a été fixé à 61 fr. par action, payable à partir du 1^{er} octobre.



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES PLANTATIONS ET PALMERAIES DE L'OGOOUÉ

Capital : douze millions de francs
divisé en 120.000 actions de 100 fr.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 13 septembre 1930

Il a été formé une association des porteurs de parts de fondateur qui porte la dénomination de : Syndicat des parts de fondateur de la Cie gén. des plantations et palmeraies de l'Ogooué (Article 51 des statuts).

Siège social : 6, r. de Marignan, Paris
Statuts déposés chez M^e Revel, notaire à Paris

PART DE FONDATEUR

Un administrateur (à gauche) : Mizraki (?)
Par délégation du conseil d'administration : ?

Imp. FANO-EMONET, Paris

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES PLANTATIONS ET PALMERAIES DE L'OGOOUÉ
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 octobre 1933)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, tenue le 17 octobre, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1931, qui font apparaître une perte de 5.435.882 fr. 36 qui, avec le report précédent, porte le solde débiteur total à 5.507.569 fr. 46.

En comprenant dans le résultat global les frais généraux du siège, les frais sociaux et les intérêts et agios sur un découvert provoqué par la carence de débiteurs, l'exploitation a laissé une perte de 875.489 francs. Le conseil a, en effet, appliqué 606.580 fr. 29 à des redressements de comptes et 3.953.812 fr. 97 à des amortissements et à des provisions.

L'exploitation sociale a dû être remaniée. L'activité forestière a pu être maintenue au prix d'une réorganisation rendue laborieuse par les circonstances ; quant à l'exploitation agricole, elle a été abandonnée, en raison de la baisse générale survenue sur les produits que produisait la Société, notamment l'essence de citron ; et il a été procédé à l'amortissement des biens devenus inutilisables.

L'assemblée a ratifié les nominations faites par le conseil de MM. Main, Max Lavril ⁵, Prosper [Adrien] Josse, la Compagnie d'exploitations forestières africaines et M. J.-R. Doumic, comme administrateurs.

PLANTATIONS ET PALMERAIES DE L'OGOOUÉ
(*Le Journal des débats*, 19 octobre 1933)

L'assemblée du 17 octobre a approuvé les comptes de l'exercice 1931 se soldant par un déficit de 5.435.882 francs, comprenant pour 4.560.302 francs de redressement de comptes, amortissements et provisions diverses.

Le rapport signale que la convocation tardive de cette assemblée est due au remaniement d'exploitation. Les actionnaires seront convoqués prochainement pour l'approbation des comptes de l'exercice 1932, après quoi une réduction du capital sera envisagée.

Plantations et palmeraies de l'Ogooué
(*Les Annales coloniales*, 21 octobre 1933)

L'assemblée du 17 octobre a approuvé les comptes de l'exercice 1931, accusant une perte totale de 5.507.569 francs. La société a dû cesser ses exploitations agricoles. L'assemblée a décidé d'annuler le dividende voté pour 1929, soit 6 francs par action.

Informations et communiqués
PLANTATIONS ET PALMERAIES DE L'OGOOUÉ
(*Le Journal des débats*, 4 octobre 1935)
(*Le Temps*, 4 octobre 1935)

⁵ Max Lavril (1895-1981) : directeur de la Banque commerciale africaine. Voir [encadré](#).

L'assemblée générale convoquée pour le 14 octobre, qui aura à approuver les comptes de l'exercice 1934, est également appelée à statuer sur une proposition d'annulation du dividende de 1929. Rappelons que cette répartition, qui avait été fixée à 6 fr. brut par action, n'a pas encore été distribuée.

Plantations et palmeraies de l'Ogooué
(*Le Journal des finances*, 25 décembre 1936)

Convoc. A.G. au siège, 49, rue Cambon. Réduc. du capital actuellement de 13 MF.

1937 (juillet) : CAPITAL RÉDUIT DE 13 à 8 MF



[Coll. Serge Volper](#)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES PLANTATIONS ET PALMERAIES DE L'OGOOUÉ
Capital : huit millions de francs
divisé en 80.000 actions de 100 fr.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 26 septembre 1928

Siège social : 47, rue Cambon, Paris
Statuts déposés chez M^e Revel, notaire à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Le président : Dimitri Zafiropulo

Un administrateur : Petiton (?)

Imprimerie Lahure, 9, rue de Fleurus, Paris. — 1937.

SOCIÉTÉS

Plantations et palmeraies de l'Ogooué. — L'assemblée du 26 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1936 se soldant par un bénéfice net de 1.494.801 fr.

Elle a décidé d'affecter ce bénéfice et la prime d'émission à l'amortissement de la perte antérieure qui sera ramenée à 3.981.669 fr.

L'assemblée extraordinaire qui se tiendra dans le courant de juillet aura à statuer sur une réduction du capital de 12 à 8 millions et non de 12 à 4, comme il a déjà été annoncé.

(*L'Étoile de l'AEF*, 31 juillet 1937, p. 8)

Plantations et palmeraies de l'Ogooué
(*Les Annales coloniales*, 16 juillet 1937)

L'assemblée extraordinaire du 9 juillet a décidé de réduire le capital de 12 à 8 millions de francs, par échange de 3 actions anciennes pour 2 nouvelles. Les parts seront rachetées à 20 francs.

PLANTATIONS et PALMERAIES de l'OGOOUÉ
(*Le Journal des débats*, 19 juillet 1937)

Outre la réduction du capital de 12 millions de francs à 8 millions, par l'échange de 3 actions anciennes contre 2 nouvelles, l'assemblée du 9 juillet a décidé l'annulation des 1.119 parts non attribuées et le rachat des 13.881 parts attribuées au prix de 20 francs par part brut pour les porteurs, c'est-à-dire tous frais, droits et impôts étant supportés par le porteur.

Annuaire industriel, 1938 :

PLANTATIONS et PALMERAIES de l'OGOOUÉ (C^{ie} Générale des), Siège social : 6, r. de Marignan, Paris, 8^e. Soc. an. au cap. de 12.000.000 de fr.

Plantations de cacaoyers, caféiers, palmiers, oléagineux au Gabon. (2-20052).

Plantations et palmeraies de l'Ogooué
(*Les Annales coloniales*, 24 avril 1939)

Les comptes de l'exercice 1938 font apparaître un bénéfice, après amortissements, de 807.620 fr. contre 1.736.557 fr. en 1937. Il ne sera proposé aucune répartition. L'an dernier, il avait été distribué 12 % par action.

AEC 1951-470 — Cie générale des plantations et palmeraies de l'Ogooué (C.G.P.P.O.), 47, rue Cambon, PARIS (1^{er}) [le groupe Zafiropulo étant au 49].

Siège administratif : 1, rue de Courty, PARIS (7^e).

Capital. — Société anon., fondée le 10 juillet 1928, 48 millions de fr. métro. en 480.000 act. de 100 fr. libérées.

Objet. — Exploitation forestière au Gabon.

Exp. — Okoumé et bois divers.

Conseil. — MM. Gachot, présid.-dél. ; Zafiropulo, présid. hon. ; Chassedieu [UEIF], v.-présid. ; Blancou, P. Josse [desc. d'un banquier belge très investi en AEF], Max Lavril, J. Pila [de la famille coloniale lyonnaise bien connue], Robert Sellier, Widhoff ⁶, Cie d'exploitations forestières africaines, Sté d'entreprises industrielles et minières [Zafiropulo]. — Dir. gén. : M. Dessombs.

Cie générale des plantations et palmeraies de l'Ogooué [Desfossés 1956/1783]

Zafiropulo (Démétrius ou Dimitro)[x⁰/00], 455 (SGTM), 638 (pdt Djebel Hallouf), 1103 (pdt Rochet-Schneider), 1437 (pdt Phos. Djebel M'dilla), 1783 (ph Plantations et palmeraies de l'Ogooué).

Sellier (Lucien)[00/00][dir. gén. adj. SIFA-Immob. et fin. afric., selon AEC 1951], 1778 (Forest. Indénié), 1783 (pdt Plantations et palmeraies de l'Ogooué).

Chassedieu (René)[/ x][UEIF], 1057 (Jaz), 1769 (Exploit. forest. afric.), 1783 (v.-pdt Plantations et palmeraies de l'Ogooué).

Dessombs (P.), 1769 (dg Exploit. forest. afric.), 1783 (adg Plantations et palmeraies de l'Ogooué).

Bouruet-Aubertot (Jean)[x^x/0x](fils d'Hector et de Madeleine Homberg, la sœur aînée d'Octave)[Un. forest. Ogooué (AEC 1951)], 1725 (Malgache de cultures), 1769 (Exploit. forest. afric.), 1778 (pdt-délégué Forest. Indénié), 1783 (Plantations et palmeraies de l'Ogooué), 1788 (Plantes à parfums de Madagascar).

Blancou (J.), 1769 (Exploit. forest. afric.), 1783 (Plantations et palmeraies de l'Ogooué).

Joubert (Jacques-Robert)[0 /], 291 (pdg SIFA-Immob. et fin. afric.), 1769 (Exploit. forest. afr.), 1778 (Forest. Indénié), 1783 (Plantations et palmeraies de l'Ogooué), 1796 (Forest. Sangha-Oubangui), 1853 (Multiplex).

Lavril (Max)[Saint-Aquilin-de-Pacy Eure, 1895-Paris, 1981][Fils de Georges Lavril, fromager. Frère de Georgette Lavril (M^{me} Robert Josse)][dg Bq comm. afric.], 291 (Immob. et fin. afric.-SIFA), 1650 (Éts R. Gonfreville), 1761 (pdg Expl. comm. afric.), 1783 (Plantations et palmeraies de l'Ogooué), 1796 (Forest. Sangha-Oubangui), 1853 (pdg Multiplex).

Laurans (Henry)[dir. Bq française, commerciale et financière et Banque commerciale africaine], 1524 (Sarlino), 1783 (Plantations et palmeraies de l'Ogooué).

Auzanneau [x], 1783 (Plantations et palmeraies de l'Ogooué).

Sté d'entreprises industrielles et minières [Zafiropulo].

Soc. de gérances immobilières, mobilières et agricoles [Zafiropulo].

Dufat (G.), 1650 (comm. cptes Éts R. Gonfreville), 1766 (comm. cptes Agricole Gabon), 1783 (comm. cptes Plantations et palmeraies de l'Ogooué).

Guegan, 1783 (comm. cptes Plantations et palmeraies de l'Ogooué).

CAPITAL : 96 millions, divisé en 38.400 actions de 2.500 fr. À l'origine, 1.800.000 fr. en 18.000 actions de 100 fr., porté à 12 millions en septembre 1928. Réduit à 8 millions en juillet 1937 par l'échange de 3 actions anciennes contre 2 nouvelles. Porté en 1947 à 16 millions par l'émission à. 125 fr. de 80.000 actions nouvelles de 100 fr. (1 nouvelle pour une anc.). Porté en 1949 à 48 millions par

⁶ André Widhoff : polytechnicien, directeur général de la Cie internationale des wagons-lits et du tourisme, son représentant à la Cie générale de construction (matériel ferroviaire à Marly-lès-Valenciennes), administrateur de la Cie d'exploitations forestières africaines. En outre, administrateur de la Compagnie asiatique et africaine avec son beau-père, Pierre Guesde.

l'émission à 110 fr. de 320.000 actions nouv. de 100 fr. (2 pour 1). Regroupement en actions de 2.500 fr. à partir du 4 février 1952. Porté à 72 millions par l'émission à 2.625 fr. de 9.600 actions de 2.500 fr. (1 pour 2). Porté en 1954 à 96 millions par émission à 2.750 fr. de 9.600 actions de 2.500 fr. (1 pour 3 ou pour 25 de 100 fr.)

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % aux actions, prélèvements facultatifs pour réserves ou reports. Sur le surplus : 10 % au conseil. Le solde aux actions.

LIQUIDATION : 10 % au Conseil. Le solde aux actions,

SERVICE FINANCIER : Banque commerciale africaine.

TRANSFERTS : Banque commerciale africaine.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 5 (2 juillet 1951), 8 fr.; 6 ou 1 .. droit de souscription, 2 (3 mai 1954), 250 fr.; 3 ou 8 : droit de souscription ; 1 (28 mars 1955), 375 fr.

en milliers de fr	Produits bruts	Bénéfice nets	Dividende total
1942	506	—	—
1943	498	—	—
1944	704	—	—
1945	213	- 2.274	—
1946	307	- 2.813	—
1947	4.416	- 1.836	—
1948	932	- 7.651	—
1949	15.399	1.805	—
1950	35.160	16.795	5.022
1951	61.958	5.544	—
1952	25.259	- 7.051	—
1953	58.070	17.280	10.250
1954	58.956	27.083	18.872

BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 fr.)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	57.117	61.634	73.613	85.540	83.633
Autres valeurs immobilisées	3.424	—	—	18.216	52.973
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	28.820	38.267	45.751	24.084	12.795
Débiteurs	22.867	4.981	11.053	1.062	7.708
Titre de placement	—	428	493	268	—
Disponible	5.687	8.521	10.229	18.220	41.815
Perte	—	—	7.030	—	—

	<u>117.915</u>	<u>113.831</u>	<u>149.169</u>	<u>147.890</u>	<u>198.924</u>
PASSIF					
Capital	48.000	48.000	48000	72.000	96.000
Réserves	4.444	4.789	4.712	5.912	—
Fonds de renouvellement et provisions	7.198	25.006	36.251	38.981	38.966
Dettes à long terme	30.000	9.500	—	—	—
Dettes à court terme	22.907	20.992	59.206	20.267	27.474
Bénéfices	5.366	5.544	—	10.250	27.083
	<u>117.915</u>	<u>113.831</u>	<u>149.169</u>	<u>147.890</u>	<u>198.924</u>